

Trois repreneurs potentiels pour la société FOG

■ Les dossiers de reprise devaient être déposés avant 16 heures, lundi. La société briaroise, qui emploie cent quatre-vingts personnes, intéresse trois repreneurs potentiels. Verdict : le jeudi 1^{er} octobre.

Les salariés de l'entreprise FOG de Briare seront enfin fixés sur leur sort le 1^{er} octobre, après des mois d'incertitude.

Dans un peu plus d'une semaine, le tribunal de commerce d'Orléans rendra son verdict et choisira, en théorie, l'une des trois offres de reprise déposées ces derniers jours.

En théorie seulement car, en août, trois offres avaient été repoussées, jugées insatisfaisantes par le tribunal chargé de décider de l'avenir de cette société placée depuis en liquidation judiciaire.

À l'époque, une société italienne, finalement plus intéressée par le réseau commercial que par l'activité et les salariés de l'entreprise briaroise, s'était manifestée. Une autre proposition, émanant apparemment d'un cadre de FOG, avait un temps été évoquée mais le projet avait été abandonné. De l'avis général, l'offre jugée la plus sérieuse avait été formulée par l'homme d'affaires Jacob Abbou, créateur du « Journal de l'automobile » et propriétaire de la chaîne de garages Dekra.

Des problèmes à honorer les commandes

Celui-ci, comme il l'avait annoncé à la sortie du tribunal, n'a pas renoncé et a une nouvelle fois déposé un dossier de reprise, dès la semaine dernière.

En effet, toutes les offres devaient être présentées au plus tard lundi, avant 16 heures, et

Le 13 août dernier, le tribunal de commerce d'Orléans rejetait l'offre de reprise de Jacob Abbou. Celui-ci, comme annoncé alors, a formulé une nouvelle offre, qui sera à nouveau examinée.

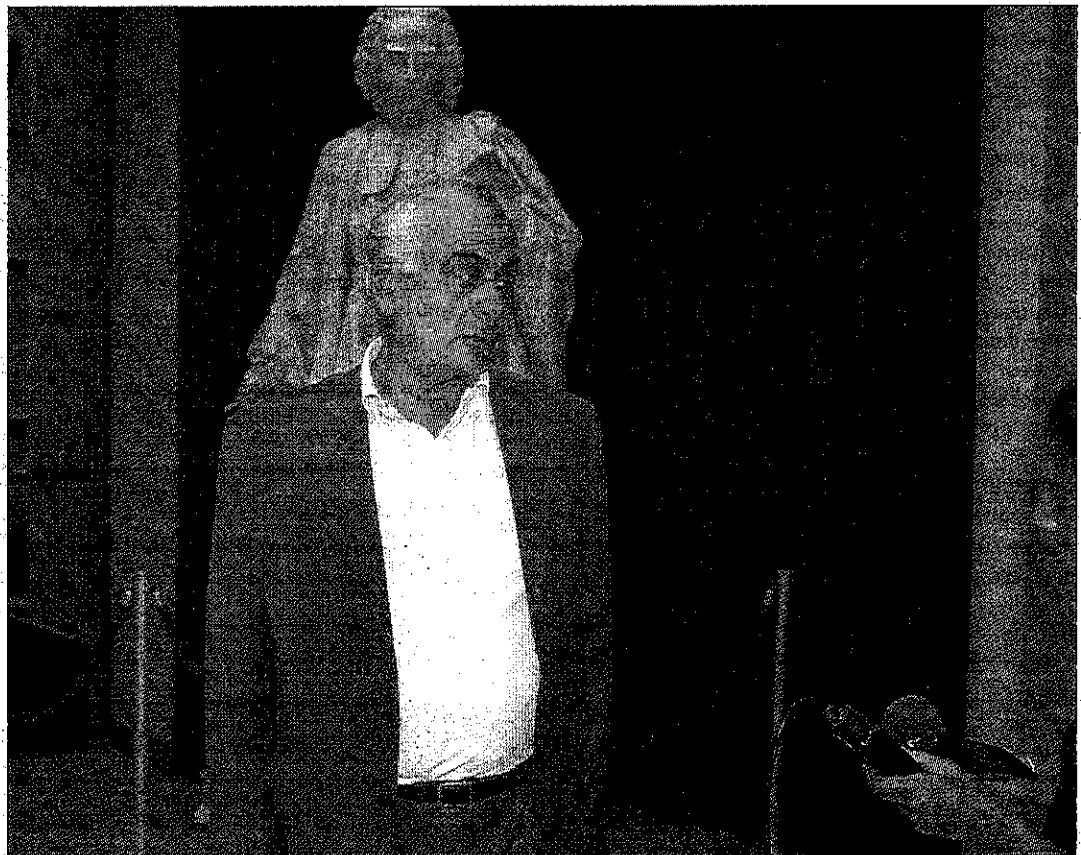
l'homme d'affaires avait espéré, en se manifestant tôt, voir le tribunal trancher dès aujourd'hui, mercredi 23 septembre.

Il faut dire que le temps presse et que FOG, société spécialisée dans les équipements de garages, a maintenant des problèmes à honorer ses commandes, faute de trésorerie.

Plus de cent emplois sauvés

En quelques semaines, la nouvelle offre de Jacob Abbou aurait été nettement améliorée et complétée : à l'heure actuelle, plus de cent emplois seraient maintenus sur le site briarois.

De nouvelles activités seraient également amenées, en rapport avec les autres sociétés du groupe de l'homme d'affaires. Jacob Abbou a aussi apporté toutes les garanties



financières exigées. Resterait à régler, entre l'administrateur, le tribunal et l'homme d'affaires, la question de l'achat du stock de FOG.

Un dernier délai a été accordé aux repreneurs potentiels : ils ont maintenant jusqu'à lundi pour améliorer et compléter leurs offres, s'ils l'estiment nécessaire.

Jeudi prochain, les cent quatre-vingts salariés de FOG sauront enfin si leur société survivra à une crise éprouvante et cruelle pour les nerfs. Depuis plus de neuf mois, depuis en fait que FOG s'est implantée dans le Loiret, ils vivent en effet au rythme des mauvaises nouvelles : demande de sauvegarde, plan social, redressement judiciaire, liquidation... Une histoire dont beaucoup aimeraient maintenant lire l'épilogue... heureux.

Pascale Auditeau.

QUESTIONS À Jean-Pierre Sueur

Sénateur du Loiret

« J'espère vraiment une issue positive »

Vous avez suivi de très près ce dossier. Aujourd'hui, êtes-vous confiant ?

J'espère vraiment une décision positive du tribunal le 1^{er} octobre prochain.

Je ne connais évidemment pas les offres déposées, mais je crois savoir qu'un certain nombre d'améliorations a été apporté. Elles répondraient mieux aux attentes, et notamment en terme d'emploi.

Pour FOG, il y a urgence ?

Oui, car l'entreprise doit être présente à un rendez-vous



très important, le salon Equip Auto, qui a lieu en octobre. Et puis, il y a surtout un grand nombre d'emplois dans le Giennois à la clé. Il faut se battre, pour FOG mais aussi pour Proma, à Gien, avec l'énergie du désespoir. Ces entreprises peuvent et doivent être sauvées. Dans les deux cas, il faut des solutions rapides et j'espère des issues positives.